

POLITIQUE QSSE SLTE

Exercice 2022/2023

La SLTE s'engage à mettre en place un système de management QSSE basé sur le principe de l'amélioration continue et l'approche des risques (respect des neuf principes généraux de prévention) afin de satisfaire ses clients et de préserver la santé et d'améliorer la sécurité de ses employés ainsi qu'à protéger l'environnement.

Notre vision du métier est de faire de la gestion des risques l'affaire de tous.

Pour cela, SLTE veille à :

METTRE EN ŒUVRE :

- Un système de management basé sur le respect de réglementation et sur les référentiels ISO 9001V2015 et MASE UIC animé par le responsable QSSE et les relais QSSE des agences.
- L'analyse des risques, de nos opportunités et de nos non-conformités par les pilotes de processus afin d'en tirer des axes d'amélioration pour notre qualité opérationnelle.
- Des audits internes, des comités de pilotage et revues de processus, pour informer, vérifier, contrôler l'application et statuer sur l'efficacité et l'efficience du système de management.

TENIR SES ENGAGEMENTS :

- Etre en conformité et réaliser une veille réglementaire.
- Identifier et évaluer les risques d'accidents, de presque accident et situation dangereuses.
- Identifier et traiter les phénomènes qui contribuent au silence organisationnel (absence de remontée d'information SSE).
- Réaliser des retours d'expériences SSE afin d'étoffer nos modes opératoires chantiers.
- Prévenir les accidents graves et majeurs.
- Former et sensibiliser le personnel pour développer les compétences adaptées aux métiers SLTE.
- Limiter notre recours au personnel d'appoint dans la limite de nos capacités d'encadrement.
- Réduire l'utilisation des produits contenant des substances CMR.
- Mesurer l'exposition de nos salariés aux facteurs de pénibilité.
- Lutter contre les addictions (alcool, drogues) et prendre en compte les risques psychosociaux.
- Valoriser les déchets issus de notre activité.

Suite à l'analyse du bilan de l'année fiscale 2021/2022 et de nos indicateurs, nous renforcerons nos actions 2022/2023 selon les enjeux ci-dessous :

La sobriété énergétique :

- Établir un plan de sobriété énergétique.
- Réaliser un plan d'action en utilisant tous les moyens mis à disposition autopartage ou co-voiturage.
- Accentuer la transition de notre flotte automobile en priorisant le Flex fuel ou l'électrique.

L'amélioration de gestion des affaires :

- Emettre le document en bonne et due forme qui permettra d'étaler le règlement du chantier dans le temps.
- Fiabiliser les données d'entrée et les données de sortie.
- Maîtriser l'inflation via la re-négociation du contrat en cours ou l'application de la révision de prix.
- Tenir les objectifs de résultat de l'affaire.

La transformation numérique :

- Dématérialisation des pointages.
- Dématérialisation des factures clients/fournisseurs.
- Se doter d'un outil SIRH interfacé avec la gestion des payes.

Les Ressources humaines :

- Soigner la marque employeur
- Persévérer et augmenter la formation via l'apprentissage et les contrats de professionnalisation
- Créer des partenariats avec des entreprises de sous-traitances ou étrangères
- Renforcer nos actions sur la prévention des risques des accidents graves et majeurs en travaillant sur les risques routiers, électriques, travail en hauteur et les troubles musculo-squelettiques

Rév	Date	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION
D	OCTOBRE 2022	Responsable QSSE	COPILOTE QSSE	Direction Générale SLTE
		Visa	Visa	Visa